



Collège Paul Emile VICTOR
2, rue du cerf - BP 21023
67451 MUNDOLSHEIM Cedex

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année scolaire 2018-2019
CA n°3
Séance du jeudi 4 avril 2019

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Adoption de l'ordre du jour
- III. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 07/02/19
- IV. Enjeux Financiers :
 1. Le compte financier 2018
 2. Admission en non-valeur
- V. Enjeux Administratifs :
 1. Modifications du règlement intérieur.
- VI. Divers

Le Conseil d'Administration du Collège Paul-Émile Victor s'est réuni le jeudi 4 avril 2019 à 18h sous la présidence de Monsieur JOSSE Jean-Marie, Principal.

Membres présents : **24 membres**

Membres de l'Administration :

M.	JOSSE Jean-Marie	Principal
M.	GEFFROY Romuald	Principal-Adjoint
Mme	JACOB Annick	Directrice Adjointe SEGPA
Mme	BELLAHCENE Schaïda	Gestionnaire
Mme	LE NY Sonia	Conseillère Principale d'Education

Représentants des Collectivités Locales :

- M. SCHMITT Nicolas

Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation :

- Mme GROSS Julie
- M. ABEILLE Bertrand
- Mme PARRA Elena
- M. HARI Dominique
- Mme CHAPOT Anne-Marie
- Mme HERBETH Domitille
- Mme RAUCH Bénédicte remplace M. PENIN-REMY Jérôme

Représentants des Personnels administratifs et de service :

- Mme BOHN Sandra remplace M. MONTAUDOIN Hervé
- M. WEITZ Julien
- Mme PONTONNIER Florence remplace Mme FORTE Angeles

Représentants des parents d'élèves :

Pour la Peep :

- Mme DEIBER Anne-Solène
- M. MILLIOT Benoît
- Mme MUGEL Sabine
- Mme FELIX Audrey remplace Mme CARADONNA Claudia

Pour l'Apem :

- Mme SEBBAR Zohra remplace Mme PIERRE-CHARLES Stéphanie

Représentants des élèves :

- GOBERT Yoan, 5^e 2
- BUSSINGER Alice 4^e 1

Membres excusés :

- M.	DEBES Vincent	- Mme FORTE Angeles
- Mme	BULOU Béatrice	- M. MONTAUDOIN Hervé
- Mme	DELATTRE Cécile	- AKSOY Selen, 4 ^e 4
- M.	PENIN-REMY Jérôme	
- Mme	CARADONNA Claudia	
- Mme	PIERRE CHARLES Stéphanie	
- Mme	ZAARI Latifa	
- M.	RICHERT Grégory	

Agent Comptable

- M. WULLSCHLEGER Frédéric

M. JOSSE ouvre la séance à 18H05

I. Désignation du secrétaire de séance

En vertu de la règle de l'alternance entre collège de l'administration, des professeurs et des parents, les enseignants assurent le secrétariat de séance (M. HARI).

II. Adoption de l'ordre du jour

M. JOSSE rappelle les points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

III. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 07/02/19

Adopté à l'unanimité.

IV. Enjeux financiers :

1. Le compte financier 2018 :

M. JOSSE présente **M. WULLSCHLEGER Frédéric, agent comptable** du lycée Kléber, lequel complète cette présentation. Il est en charge depuis le 1^{er} septembre 2018 de ce poste et s'occupe de la gestion des établissements du secteur. Il regarde en particulier, pour simplifier, comment les sommes allouées au collège ont été dépensées.

Rappel : le budget prévisionnel a été établi lors du CA de novembre 2018. Lors du CA d'avril il faut faire le point sur l'exécution du budget de l'année civile 2018 en 2 rapports, celui du gestionnaire du collège (ordonnateur) et celui de l'agent comptable.

a) Rapport de l'ordonnateur : Mme BELLAHCENE Schaïda

Mme BELLAHCENE présente ce rapport :

Service AP (Activités Pédagogiques) :

Rappel : les crédits d'état prennent en charge les manuels scolaires, les droits de reprographie par exemple.

Les crédits d'enseignement (général et SEGPA) et voyages (part accompagnateurs) sont pris en charge par la dotation globale de fonctionnement (DGF) du Département.

Mme BELLAHCENE rappelle qu'un plan numérique a été mis en place en juillet 2018 avec une dotation importante en matériel informatique et une rénovation du réseau filaire de l'établissement. Pour compléter cette dotation, l'établissement a effectué un prélèvement sur les fonds de réserves pour l'achat de 22 écrans (2745.60 €) et divers matériels (949.68 €).

En ce qui concerne les voyages, les parts accompagnateurs importantes (BERLIN avec 4 accompagnateurs et PREMANON avec 12 accompagnateurs) sont prises sur la DGF.

Service VE (Vie de l'élève) :

Mme BELLAHCENE rappelle que les effectifs des élèves étant en hausse depuis quelques années, l'établissement a eu l'autorisation de recruter un demi-poste supplémentaire en vie scolaire (assistant d'éducation) jusqu'au mois de juillet 2019 uniquement.

En 2018, 10 élèves ont pu bénéficier des aides du fonds social collégien (voyages, matériel scolaire...) et 40 élèves du fonds social de restauration. Il y a toujours de nombreuses familles démunies.

Service ALO (Administration Et Logistique) :

Rappel : ce service a en charge les dépenses relatives aux communications, à la viabilisation, à l'entretien général et à la maintenance des bâtiments.

Ce service est déficitaire car il y a eu, par exemple, plus de 50% de dépenses supplémentaires en communication (changement des combinés téléphoniques, onduleur, appels nombreux...). L'entretien et la maintenance des bâtiments mettent toujours en difficulté l'établissement. La DGF ne couvre pas l'ensemble des dépenses. Et ce, malgré les interventions des équipes mobiles bâtiment du Département (câblages, installations de vidéoprojecteurs) et les interventions des entreprises mandatés par le Conseil Départemental pour des travaux d'investissement (changement des portes vitrées du hall, câblage informatique).

Service SRH (Restauration et Hébergement) :

Equilibre budgétaire respecté pour ce service.

Pour information : 73749 repas servis en 2018 ; 620 rationnaires en moyenne chaque jour ; coût moyen des denrées : 2,06€ par repas. Repas proposés à qualité constante et avec des régulièrement des produits bio, des journées à thème (fromage, fruits, glaces). La qualité des repas est soulignée.

Les vérifications obligatoires restent là encore importantes et incompressibles. Les charges salariales : reversement à la collectivité de la rémunération des personnels de 65 547.06 € et la contribution interne vers le service ALO pour 33 000 €.

Service des Bourses :

78 élèves sont boursiers. Le fonds social de l'établissement prend en charge partiellement les élèves si les familles n'ont pu faire leur demande de bourse dans les délais impartis.

Service OPC (Opération en Capital) :

Le Conseil Départemental a été sollicité, en urgence, en cuisine, pour la réparation du réservoir de l'armoire à chariot et de l'évaporateur de la vitrine du self. Le saut de cheval (EPS) a été financé sur fonds propres de l'établissement.

Mme DEIBER s'interroge à propos des 33 000 € du service restauration vers le service ALO.

Réponse conjointe de Mme BELLAHCENE et de M. JOSSE : le service de restauration participe aux charges communes (viabilisation) en reversant les 33 000 € de contribution interne. Ce montant est proposé par le CD (Conseil Départemental). Le calcul de ce reversement sera d'ailleurs revu prochainement pour coller à la réalité et avoir une gestion plus « sincère » de ce service.

M. JOSSE intervient pour féliciter l'ensemble de l'équipe de cuisine et son chef M. WEITZ, qui en dépit de vraies contraintes, a su respecter l'équilibre budgétaire qui a été largement respecté tout en gardant la qualité des repas.

M. SCHMITT (adjoint au maire) intervient à son tour pour dire la satisfaction de la Commune de Mundolsheim et pour le remercier pour la qualité des repas livrés aux différentes écoles.

18h24 : arrivée du délégué élève **GOBERT Yoann**.

b) Rapport de l'agent comptable : M. WULLSCHLEGER Frédéric

M. WULLSCHLEGER rappelle son rôle d'agent comptable : il est à la disposition des ordonnateurs pour encaisser les recettes et mettre en paiement l'ensemble des dépenses. Il a 9 établissements à gérer. Il effectue les rappels législatifs pour chacune des actions engagées. Il a un rôle de conseiller auprès des établissements. Il supervise la comptabilité des établissements pour voir comment sont dépensées les sommes allouées. Il a en charge la rémunération des AED et des contrats AESH. Il présente le rapport du comptable lors des CA et gère les paiements des agents du lycée Kléber auquel il est attaché...

M. WULLSCHLEGER présente le rapport.

Le résultat est déficitaire d'où des prélèvements sur les fonds de roulement. Il n'y a pas d'autofinancement de l'établissement. Le fonds de roulement (65 264 €) est globalement stable sur les dernières années.

La trésorerie est en hausse par rapport à 2017 (105 001,56 € en 2018, nombre de jours de trésorerie = 63 donc environ 2 mois), mais il reste des factures à régler. Il reste fin 2018 encore 41 854,60€ de factures à payer soit 7%, ce qui signifie que l'établissement règle régulièrement ses factures.

Regard sur le patrimoine de l'établissement : le taux de vétusté est de 72%, le matériel autrement dit n'a plus de valeur comptable (marchande) mais fonctionne toujours.

Les achats se font sur fonds propres ou via le Conseil Départemental pour le gros matériel.

Dépenses : 597 324,95 €

Taux de recouvrement : il reste encore 14 540,52€ à encaisser, soit 4,41%.

Sur le fonds de roulement de 65 264,04€ la part mobilisable est de 58 608,13€ (il faut retirer 8% de stock = cuisine, SEGPA...).

Évaluation du fonds de roulement : 37 jours de fonctionnement, la norme étant de 45 à 60 jours.

18h40 : M. JOSSE rajoute qu'en-dessous de 30 jours on est dans le « rouge » ; or nous sommes à 37 jours de fonctionnement. Il demeure toujours des faiblesses dans la dotation de fonctionnement qui baisse depuis une dizaine d'années.

M. ABEILLE demande combien il y avait de jours de fonctionnement les années précédentes : 2014 = 37 ; 2015 = 50 ; 2016 = 52 ; 2017 = 41.

M. ABEILLE demande s'il est possible de prévoir le nombre de jours de fonctionnement pour l'année suivante. M. WULLSCHLEGER répond que non, car il y a trop d'aléas, mais des trajectoires se dessinent malgré tout. L'ordonnateur peut en avoir une idée selon les projets mais il restera toujours les impondérables, des refus de subventions du CD ou des accidents...

M. JOSSE complète en précisant que l'exécution du budget repose en partie sur des dépenses très aléatoires à cause de pannes non prévisibles par exemple.

Mme BELLAHCENE complète à son tour en citant le cas des câblages des salles informatiques non pris en charge et la maintenance des équipements.

18h45 : Le compte financier est soumis au vote du CA :

Adopté à l'unanimité.

18h50 : Le conseil d'administration affecte le résultat de compte financier de l'exercice 2018 sur un compte de réserves unique.

Adopté à l'unanimité.

2. Admission en non-valeur :

Mme BELLAHCENE rappelle que lorsque certaines familles ne payent pas les frais de demi-pension de leur enfant, malgré les rappels réglementaires, il est fait appel à l'huissier pour recouvrer les créances. Cependant, si ces familles s'avèrent insolvable (créances 2017 et 2018) les créances reviennent vers l'établissement.

Mme DEIBER demande si ces sommes ne sont pas prises sur le fonds social.

Mmes LE NY et JACOB répondent non car certaines familles ne font pas la demande au fonds social, malgré les propositions d'aides. L'huissier va responsabiliser les familles qui vont alors devoir payer.

M ABEILLE demande le nombre de familles concernées en moyenne ?

Mme BELLAHCENE et M. JOSSE précisent qu'une à deux familles en moyenne par an sont concernées par un recours à l'huissier.

Aujourd'hui, une famille insolvable est concernée pour 2 trimestres (créances 2017 et 2018), le collège doit donc prendre en charge les 262,40€ dus avec les frais d'huissier.

Les relances pour les autres familles sont régulières et nombreuses, en général cela suffit pour obtenir les impayés. Les incitations à utiliser le fonds social sont très fortes, mais il faut au minimum une posture de coopération de la part des familles.

19h. Adopté à l'unanimité.

V. Enjeux Administratifs :

1. Modifications du règlement intérieur.

M. Geffroy présente les modifications requises dans le règlement intérieur :

- Mise en conformité avec la loi (du 3 août 2018) du règlement intérieur au sujet des téléphones portables qui sont interdits dans les établissements et toujours éteints, ainsi que les appareils connectés (point 2.2 du RI).
- Si un téléphone sonne en classe, celui-ci est confisqué par l'adulte responsable, le responsable légal de l'élève concerné est appelé et prévenu et il lui est proposé de se déplacer le soir pour reprendre le téléphone. Si celui-ci ne se déplace pas le téléphone est rendu le soir à l'élève (avec l'échelle des sanctions qui s'applique à lui dans tous les cas). Les mobiles ne sont donc plus conservés au-delà d'une journée de classe.

Questions :

Un parent d'élève demande ce qui se passe si personne ne vient reprendre le téléphone confisqué ?

M. Geffroy répond qu'il sera alors conservé jusqu'à récupération.

Gobert Yoann demande où aller le chercher. M. Geffroy répond que ce sera soit à la vie scolaire soit à l'administration (coffre-forts).

M. Abeille demande à quelle heure est fixée la fermeture de l'établissement pour le garder davantage.

M. Geffroy répond que l'on ne peut le conserver car existence de jurisprudences : l'élève doit pouvoir prévenir ses parents en cas de difficulté.

M. Josse précise qu'il est possible de recevoir les parents bien après l'arrêt des cours, jusque vers 18h30 par exemple car la direction est souvent encore présente dans l'établissement.

M. Hari ajoute que le problème reste entier car si le parent déclare venir plus tard alors l'élève repart éventuellement sans le téléphone et ne peut donc pas prévenir les parents en cas de difficulté non plus.

M. Josse précise que les punitions suivront l'échelle des sanctions et seront adaptées à l'élève (récidive ou première fois etc.). Il précise aussi que les usages pédagogiques restent possibles pour les portables (smartphones) sous l'autorité et sur décision de l'enseignant/l'adulte responsable de l'activité.

Les enseignants rappellent la difficulté parfois en cas de sonnerie de téléphone dans une classe (notifications) et repérer d'où cela vient et donc de confisquer l'appareil concerné et de limiter ces problèmes.

- Ajout de l'interdiction du **vapotage** dans l'enceinte de l'établissement.
- **Régime des entrées et sortie dans l'établissement** : Mme Le Ny propose des simplifications en demandant à ce que seulement deux cas de figures soient indiqués sur la couverture du carnet de liaison et dans le RI : **les EXTERNES et les DEMI-PENSIONNAIRES** (les cas ½ pensionnaires 1, 2 ou 3 jours seraient supprimés, l'élève devient demi-pensionnaire le jour où il mange au collège et est externe les autres jours).
- Au dos du carnet de liaison on verrait donc clairement en plus de l'EDT le **régime** pour chaque jour.
- Mme Le Ny insiste sur l'importance d'avoir une **photo d'identité** pour l'élève sur le carnet, et ce dès le début de l'année, pour faciliter la gestion des élèves. Il faut demander dès l'inscription des futurs 6^e des photos d'ID et pour les réinscriptions aux autres élèves aussi dès la rentrée de septembre.
- **19h22 : Adopté à l'unanimité.**

VI. DIVERS

- Le prochain CA est fixé au **mardi 02 juillet 2019 à 18h.**

La séance est levée à 19h25.

Le secrétaire de séance.

Dominique HARI



Le président du CA.

Jean-Marie JOSSE

